

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 06 JUIN 2024

Date de convocation : 31 mai 2024
Date d'affichage : 31 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOUARDIERE

Etaient absents : MM BELLANGER, LEMOINE

M GREBERT est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N°2024-2-036 : Subventions 2024

Comme chaque année, dans le cadre de la politique déployée en faveur du monde associatif, il est proposé d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations fréhéloises et extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la répartition des subventions aux associations communales et extérieures comme suit :

Amicale Laïque	3 480,00 €
CMA Chambre Métier et Artisanat	200,00 €
IFAC-SUP'IFAC	100,00 €
Landes et Bruyères	1 000,00 €
Golf des Sables d'Or	600,00 €
A l'Est des Dunes	2 000,00 €
Phare Western	400,00 €
Flash Dance	300,00 €
ADMR	90,00 €
ADS (Comité cantonal d'entraide)	572,25 €
Estivales de Volley	9 000,00 €
UNC	300,00 €
SNEMM	300,00 €
SNSM Erquy	150,00 €
SNSM Saint Cast	150,00 €
Ruban Bleu	3 000,00 €
Les Arts Omatik	2 000,00 €
De Vent et d'Ecume	400,00 €
J Anime	1 000,00 €
FC Fréhel	2 500,00 €
Ass 4 Vaulx les Mouettes	200,00 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 022-212201792-20240606-2024_2_036-DE

DIT que ces dépenses sont prévues à l'article 65748 du budget communal,
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,



Michèle MOISAN

Le Secrétaire,



C. Grebert
Cédric GREBERT

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 10 juin 2024

Le Maire,



Michèle MOISAN